

# Avis d'obsèques / Annonces classées

PR

## AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis  
Dépôt gratuit de **condoléances**  
Témoignages de **sympathie**  
sur  
**le-pays.fr**  
rubrique annonces  
et sur le site de notre partenaire  
**dansnoscoeurs.fr**

## MESSES ET ANNIVERSAIRES

### SOUVENIR

#### MABLY — LUXEMBOURG

En mémoire de

#### Alain LAUMET

Cela fait déjà 20 ans que tu nous as quittés mais tu es toujours présent dans nos cœurs. Nous t'aimons et te remercions pour tout l'amour que tu nous a donné.

De la part de :

Josette, Pascale et Musa, Céline ;  
Edona et Elvana, les petites filles que tu n'as pas connues.

755402

## ANNONCES OFFICIELLES

Retrouvez toutes les publications sur  
**centrefrancelles.com**

**04.73.17.31.27**

**annoncesofficielles@centrefrance.com**

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de la Loire au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne; sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire, au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne et sur l'ensemble du département du Rhône, au tarif de 4,37 € hors taxes la ligne.

## VIE DES SOCIÉTÉS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 août 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination : LVL.P.

Capital social : 3.000 €.

Siège social : 338, route de la Goutte, 42370 Saint-André-d'Apchon.

Objet : détention et gestion des parts, ou actions, ou participations d'autres sortes dans le capital d'autres sociétés.

Président : Clément, Christopher, Jean NIQUE; demeurant 304, route de la Goutte, 42370 Saint-André-d'Apchon.

Admissions aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Durée de la société : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Roanne.

823578

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

### MEDEY

SARL au capital social de 10.000 euros

Siège social : 388, avenue Charles-de-Gaulle, 69200 Vénissieux  
RCS Lyon 829.399.922

## DISSOLUTION

Par décision du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2020. M. Yannick TUBOEU, demeurant 20, rue de la Résistance, 69970 Chaponnay, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Lyon. Modification au RCS de Lyon.

815494

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Louise PROUVOST-CLAEYS, notaire titulaire d'un office notarial à L'Arbresle, 193, route de Sain-Bel, CRPCEN 69209, le 21 août 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple par M. Philippe PERRAUD, employé de banque, et Mme Sylvie, Marie-Claire BERTHOLON, assistante marketing, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Pierre-Lapalud (69210), 6, rue des Ecumines Les Hauts-de-Gresigny. Monsieur est né à Saint-Etienne (42000) le 14 juin 1962, Madame est née à Lyon 7<sup>ème</sup> arrondissement (69007) le 30 août 1962. Mariés à la mairie de Bron (69500) le 17 juin 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

M<sup>e</sup> Louise PROUVOST-CLAEYS.

823856

### COMMUNE DE RIORGES

## ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 21 juillet 2020, Monsieur le Maire de Riorges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Riorges.

Celle-ci porte l'évolution de zonage de 5 sites (harmonisation et correction d'erreur matérielle), l'adaptation et la correction de certains articles du règlement pour faciliter sa compréhension, l'actualisation de la liste des Emplacements Réservés (ER) et la suppression de l'OAP « Ecole des Sables » en raison de l'évolution du projet d'aménagement sur le secteur.

A cet effet, Monsieur Pierre FAVIER a été désigné par le président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Riorges (1<sup>er</sup> étage) du 14 septembre au 16 octobre 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf pour le vendredi, fermeture à 17 heures).

Le dossier sera consultable en mairie ou sur le site internet de Riorges <https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-de-vie/urbanisme/820-modifications-du-plan-local-d-urbanisme-n-3>

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les : lundi 14 septembre 2020 de 9 heures à 11 h 30, jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 de 9 heures à 11 h 30, vendredi 16 octobre 2020 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n° 3 du PLU peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, à l'adresse courriel suivante : [modificationPLU@riorges.fr](mailto:modificationPLU@riorges.fr). Elles peuvent également être adressées, par écrit, en mairie de Riorges, à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Une demande d'examen au cas par cas du dossier de modification a été faite le 25 février 2020 auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale. Par avis du 25 avril 2020, elle a indiqué que le PLU de la commune de Riorges n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A l'issue des 30 jours suivant l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Riorges pendant un an, ainsi que sur le site internet de la commune, qui hébergera la modification et les pièces s'y rapportant.

A la suite de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de modification n° 3 du PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Aménagement et Qualité urbaine : 04.77.23.62.48 ou [04.77.23.62.78](mailto:04.77.23.62.78) ou [modificationPLU@riorges.fr](mailto:modificationPLU@riorges.fr)

823100

## ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)  
DE LA COMMUNE DE RIORGES

Par arrêté en date du 21 juillet 2020, Monsieur le Maire de Riorges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Riorges.

A cet effet, M. Pierre FAVIER a été désigné par le président du tribunal administratif de Lyon comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Riorges (1<sup>er</sup> étage) du 14 septembre au 16 octobre 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 sauf pour le vendredi, fermeture à 17 heures).

Le dossier sera consultable en mairie ou sur le site Internet de Riorges (<https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-de-vie/urbanisme/678-elaboration-d-un-nouveau-reglement-local-de-publicite>).

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra en mairie le :

- lundi 14 septembre 2020, de 9 heures à 11 h 30 ;

- jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020, de 9 heures à 11 h 30 ;

- vendredi 16 octobre 2020, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du RLP peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou à l'adresse courriel suivante : [rlp@riorges.fr](mailto:rlp@riorges.fr). Elles peuvent également être adressées, par écrit, en mairie de Riorges, à Monsieur le Commissaire enquêteur.

A l'issue des trente (30) jours suivant l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Riorges pendant un an, ainsi que sur le site Internet de la commune, qui hébergera la modification et les pièces s'y rapportant.

A la suite de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de RLP.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service aménagement et qualité urbaine : 04.77.23.62.48 ou 04.77.23.62.78 ou [modificationPLU\(c\)riorges.fr](mailto:modificationPLU(c)riorges.fr)

822912

### MEDEY

SARL au capital social de 10.000 €

Siège social : 388, avenue Charles-de-Gaulle, 69200 Vénissieux  
RCS Lyon 829.399.922

## LIQUIDATION

Par décision du 30 juin 2020, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier, quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 juin 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

815502

### CM IMMO

SARL au capital de 10.000 €

Siège social : 173, avenue Charles-de-Gaulle  
69160 Tassin-la-Demi-Lune  
RCS Lyon 815.061.908

L'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2017, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

822864

### COMMUNE DE COURZIEU

## ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

RÉVISIONS N° 2 ET N° 3 AVEC EXAMEN CONJOINT  
ET MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Monsieur le Maire de Courzieu a engagé la phase de mise à disposition du public de la procédure d'enquête publique par arrêté du maire n° 2020/59 du 20 juillet 2020, et de l'arrêté du maire n° 2020/64 du 19 août 2020 concernant la révision n° 2, la révision n° 3 et la modification n° 2 du PLU de Courzieu qui se déroulera du 14 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus, à la mairie de Courzieu soit 31 jours consécutifs.

- Pour la révision n° 2 : étendre la zone U sur la zone A et intégrer le projet de construire dans le quartier de la Giraudière une maison médicale ainsi que des logements dans le règlement écrit et le règlement graphique du PLU.

- Pour la révision n° 3 : étendre la zone UI sur la zone A et intégrer le projet d'extension de l'entreprise SIPPX dans le règlement écrit et le règlement graphique du PLU.

- Pour la modification n° 2 : mise à jour des changements de destination identifiés dans les zones A et N, correction d'une erreur matérielle (suppression zone Nh), mise à jour des emplacements réservés, modifier le règlement afin de l'adapter aux enjeux de la commune et de faciliter la compréhension des règles et l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le public pourra consulter le dossier en mairie de Courzieu aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies : lundis de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 ; mercredis de 9 heures à 12 heures ; vendredis de 9 heures à 12 heures et de 16 heures à 19 heures.

Par décision de M. le Président du tribunal administratif de Lyon en date du 10 juin 2020, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne COURTIER a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la période de l'enquête publique du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêteur seront tenus en mairie à la disposition du public.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M<sup>me</sup> la Commissaire Enquêteur en mairie de Courzieu, 10, place de la Mairie, 69690 Courzieu.

Le dossier sera mis en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le site de la mairie : [www.courzieu.fr](http://www.courzieu.fr) et sera aussi consultable sur un poste informatique de la mairie gratuitement. Les observations du public pourront être déposées en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le registre dématérialisé accessible à la même adresse : <http://enquetepublique-plt-courzieu.fr>. Les observations déposées pourront être également consultables sur ce même site internet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire de la commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la commune.

Permanence du commissaire enquêteur : lundi 14 septembre 2020 de 14 heures à 17 heures ; mercredi 14 octobre 2020 de 9 heures à 12 heures.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et par tout autre procédé en usage. Un avis sera inséré en caractères apparents quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers de l'enquête, dans deux journaux régionaux : Le Progrès et Le Pays.

Cet avis sera affiché sur les panneaux municipaux et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Courzieu pendant toute la durée de l'enquête.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le site internet à l'adresse suivante : [www.courzieu.fr](http://www.courzieu.fr) ainsi que sur le site internet dédié : <http://enquetepublique-plt-courzieu.fr>

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête et les documents annexés le cas échéant seront transmis sans délai à M<sup>me</sup> la Commissaire Enquêteur et clos par lui.

La commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à M. le Maire de Courzieu dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête. Ce délai peut être reporté par le maire sur demande argumentée du commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, à la préfecture, sur le site internet de la mairie, sur le site internet dédié et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département du Rhône et au président du tribunal administratif.

Au terme de cette enquête, le conseil municipal de la commune de Courzieu pourra approuver les révisions avec examen conjoint n° 2 et n° 3 et la modification n° 2 du PLU, éventuellement modifiées pour prendre en compte les conclusions du commissaire enquêteur, les observations du public et les avis des personnes publiques associées.

Le maire,

Jean-Bernard CHERBLANC.

823089

Votre petite annonce par téléphone :

**04 77 44 47 47**



Dictez votre texte à l'hôtesse.  
Paiement par carte bancaire

**SIMPLE ET EFFICACE**

## Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

**francemarchés.com**  
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS